



World Library and Information Congress: 69th IFLA General Conference and Council

1-9 August 2003, Berlin

Code Number: 203-F
Meeting: 64. Library and Research Services for Parliaments -
Research Day
Simultaneous Interpretation: -

LES STRUCTURES ORGANISATIONNELLES : COMMENT INFLUENT-ELLES SUR LA BIBLIOTHÈQUE?

M. Richard Paré
Bibliothécaire parlementaire
Bibliothèque du Parlement
Canada

English translation at: <http://www.ifla.org/IV/ifla69/papers/203e-Pare.pdf>

Introduction

Il y a 11 ans, en 1992, la Section des Services de bibliothèque et de recherche parlementaires a effectué un sondage intitulé *La place de la bibliothèque dans la structure administrative du Parlement*. Le sondage était le fruit du travail d'Ernest Kohl, président de la section, d'Ian Matheson, de la Nouvelle-Zélande, et d'Erik Spicer, du Canada. Dans le rapport, Erik J. Spicer a écrit :

« Dans deux pays, le bibliothécaire du Parlement relève directement du Président de la Chambre et du Président du Sénat; dans deux autres cas, il relève directement du Président. Dans tous les autres cas, le bibliothécaire semble relever d'un haut fonctionnaire ou d'un comité. Dans huit cas, ce fonctionnaire est le greffier ou le secrétaire général. Dans d'autres cas, il s'agit du directeur général des Services législatifs, du chef du Service d'administration, du directeur des Installations d'information, du directeur administratif des Services parlementaires généraux; les

comités en question sont le Comité de la Bibliothèque, le Comité mixte de la Bibliothèque, le Sous-comité de la Bibliothèque du Comité des bureaux. »

Ces modèles de rapport hiérarchique n'ont pas beaucoup changé au cours de la dernière décennie, et le bibliothécaire parlementaire ou de l'assemblée législative continuera de relever des Présidents, des greffiers ou d'un autre haut fonctionnaire ou directeur du Parlement ou des assemblées législatives.

La technologie de l'information

Cependant, la technologie de l'information a eu une incidence importante sur les activités parlementaires et législatives et a touché les structures organisationnelles des bibliothèques.

Depuis le sondage, toutes les bibliothèques des parlements et des assemblées législatives ont fait l'objet d'une innovation, d'une mutation et d'une transition importantes en ce qui concerne la prestation des services. On se souvient peut-être du mot à la mode (diapositive 5) « réingénierie », popularisé par les gestionnaires des années 90. La réingénierie a eu pour effet, entre autres, de réaligner les structures des organisations, y compris des bibliothèques.

Cette nouvelle tendance vers le réalignement a provoqué et engendré la déstratification des structures organisationnelles. Comme Bloss et Lanier l'ont fait remarquer :

« Les changements organisationnels survenus dans les services de bibliothèque et d'information comprennent une migration d'une structure hiérarchique à une structure matricielle, au moyen de la déstratification de l'organisation, de l'élimination de niveaux de gestion (notamment le niveau de supervision ou de direction intermédiaire, désormais redondant), et de la formation de comités, de commissions d'étude, de groupes de travail et de groupes de travail interdivisions. »

L'accès à l'information électronique

Si, dans les années 80, les bibliothèques des parlements et des assemblées législatives avaient pour pratique d'élaborer des catalogues informatisés et des bases de données en ligne, la nouvelle tendance consiste aujourd'hui à recourir à Internet et au World Wide Web (Web) pour avoir accès à des renseignements électroniques et pour les diffuser aux clients des parlements. Bon nombre de catalogues en ligne ont évolué pour devenir des bases de données sur des textes complets, y compris des publications numériques et des liens vers des documents électroniques.

En outre, il ne fait aucun doute que la technologie de l'information a touché non seulement les bibliothèques, mais également les fonctions et les activités parlementaires et législatives, ce qui a eu une incidence énorme sur les structures organisationnelles. Au cours des cinq dernières années, la notion d'organisation axée sur le savoir est apparue dans les parlements et les assemblées législatives, et la Bibliothèque joue et continuera de jouer un rôle dans l'application de cette nouvelle notion.

Comme l'ont déclaré L.W.H. Tam et A.P. Robertson :

« Dans l'organisation en mutation, l'administration est dirigée par des équipes, de sorte que les employés les plus directement touchés par les changements proposés

prennent et évaluent les décisions, alors que, par le passé, ces activités étaient toutes exercées par la haute direction. »

La future Bibliothèque virtuelle du Parlement comprendra quatre principaux éléments ou piliers. Ces piliers seront l'information électronique, les systèmes d'information, le savoir (employés et connaissances) et, enfin, les collections de documents imprimés.

Le secteur de l'information électronique continuera d'être dominé par Internet et le Web, et la quantité d'ouvrages et de documents numériques augmentera exponentiellement. Les systèmes d'information et les moteurs de recherche sont les instruments qui permettent de rendre l'information électronique accessible. Un progrès récent est la technologie des interfaces simplifiées, qui offre un accès à diverses bases de données sur Internet, au moyen de l'utilisation d'un moteur de recherche.

Dans les bibliothèques traditionnelles, les bibliothécaires, les analystes de recherche et les techniciens contribuaient à offrir un accès à des renseignements. À l'avenir, leur rôle sera davantage axé sur le savoir, ce qui favorisera une communication continue entre les parlementaires et le personnel de la bibliothèque. L'approche collective par sujets et par domaines deviendra la norme pour assurer l'accès aux sources les plus fiables de renseignements électroniques. Cette approche favorisera l'acquisition de compétences et de connaissances précises liées à l'information électronique. Le personnel de la bibliothèque deviendra une composante intrinsèque de l'établissement axé sur le savoir que constituera la Bibliothèque virtuelle du Parlement.

Conservation/Préservation

Si plusieurs futurologues estiment que la bibliothèque virtuelle ne nécessitera pas d'espace de rangement pour les documents imprimés, je crois qu'il existera une vaste collection d'ouvrages et d'autres documents imprimés pendant encore vingt ans au moins. Cependant, il est vrai que la quantité de documents de la bibliothèque aura tendance à diminuer avec l'augmentation du nombre de collections numériques et de bibliothèques virtuelles.

Dans les bibliothèques des parlements et des assemblées législatives, notamment, la nécessité et la responsabilité de conserver, de préserver et d'archiver les exemplaires originaux des ouvrages et autres documents parlementaires continueront de se faire sentir pendant de nombreuses années, voire en permanence.

Ces quatre éléments, ou piliers, influenceront de plus en plus sur la structure organisationnelle des bibliothèques des parlements et des assemblées législatives.

Conclusion

En conclusion, à mesure que la technologie de l'information se répandra et que le personnel des bibliothèques s'orientera davantage vers le savoir, les bibliothèques réaligneront leur structure organisationnelle pour mieux répondre aux besoins de leur établissement en matière de gestion et pour mieux desservir leur clientèle parlementaire.

Pour lancer les échanges et les discussions, je propose les questions suivantes :

- Comment percevez-vous les changements à venir dans votre bibliothèque?

- De quelles façons prévoyez-vous que votre bibliothèque deviendra un établissement davantage axé sur le savoir?
- Quelle sera l'incidence de ces changements sur la structure de votre organisation?